

## **REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE LE 9 NOVEMBRE 2015 A 18h30**

### **COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE**

Le Conseil communautaire,

- Prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de ses délégations.
- Reporte la délibération relative à l'avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale. La communauté de communes resterait sur son périmètre actuel. Les élus communautaires sont satisfaits.
- Approuve la définition de l'intérêt communautaire pour les compétences obligatoires (aménagement de l'espace et développement économique) et l'action sociale.
- Approuve la décision modificative n°2 au budget principal pour la régularisation des amortissements suite à la mise à jour de l'inventaire.
- Approuve la décision modificative n°1 au budget annexe du service public d'assainissement non collectif.
- Approuve l'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales (TIPI REGIE) et autorise le Président à signer la convention d'adhésion avec la Direction générale des Finances publiques. Cette solution permettra d'améliorer l'offre de service aux usagers qui pourront régler leurs factures en ligne, de gagner du temps et de réduire les impayés.
- Décide de demander le concours du receveur municipal et de la communauté de communes pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an à Mme Véronique LEBFEVRE.
- Approuve la convention de mise à disposition du service enfance jeunesse de la commune de Saint-Bon, mise à jour au 01/09/2015.
- Décide d'instituer le régime indemnitaire pour le cadre d'emploi des adjoints d'animation suite au recrutement de nouveaux agents sur ce nouveau cadre d'emploi. Les agents de ce cadre d'emploi percevront l'indemnité d'exercice des missions des préfectures et l'indemnité d'administration et de technicité.
- Approuve les deux dispositifs d'aide financière de la communauté de communes à l'obtention du diplôme du BAFA pour les agents permanents et les animateurs temporaires.

- Approuve le parcours culturel en lien avec le collège de Bozel et le Dôme théâtre d'Albertville pour l'année scolaire 2015/2016 pour une participation financière de la communauté de communes de 7 750 euros.
- Approuve la composition du comité de pilotage pour suivre l'étude d'optimisation de la collecte des déchets ménagers réalisée par la société INDDIGO à Chambéry, attributaire du marché. Ce comité rendra compte de l'avancement de l'étude devant le bureau et le conseil communautaire.
- Sur la signature d'une convention de partenariat avec la CCVA et la CCCT pour la gestion d'une ligne de transport de proximité, le conseil demande des éléments financiers plus précis et des justificatifs avant le paiement du montant dû par la communauté de communes Val Vanoise Tarentaise. Le conseil autorise le Président à signer la convention une fois que ces éléments auront été fournis.
- Autres points abordés :
  - o Retour sur les bureaux du mois d'octobre (les points suivants ont été abordés : terrain maison de santé, plan numérique départemental, projet de télémédecine porté par l'APTV).
  - o Attribution des marchés d'électricité dans le cadre du groupement d'achat porté par le Syndicat Départemental d'Electricité de la Savoie (SDES) auquel la communauté de communes a adhéré. Le marché est attribué à EDF pour les contrats jaune et vert soumis à concurrence à partir du 01/01/2016. La communauté de communes achètera de l'électricité produite à partir d'énergie 100% renouvelable pour ses deux sites concernés (crèche du Praz et déchetterie du Carrey). Le groupement d'achat a permis d'obtenir une baisse des tarifs et un prix ferme de fourniture pendant la durée du marché soit 2 ans.
  - o Proposition de modification de la composition du bureau communautaire : le conseil donne un avis favorable à la participation de Mme Huguette DELLA GIORGIA et de M. Gérard CLERC au bureau communautaire dans le cadre de leurs fonctions de Maire de Feissons-sur-Salins et de Montagny.

**Prochain Conseil communautaire : lundi 14 décembre 2015 à 18h30, salle des Tilleuls à Bozel**